

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 056-215600289-20261006-DELCONVPIDECI-DE

Nombre de conseillers en	
exercice :	19
Présents :	17
Votants :	19

Le 6 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **1er octobre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MAHE C. MARTIN Ch. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : COILIER A. (procuration à BERTHE L.) MENANT P. (procuration à BOULO Y.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Conventions de mise à disposition d'un point d'eau incendie pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – Délégation de signature

Des membres de la commission en charge du Plan Communal de Sauvegarde ont travaillé sur le repérage d'étangs réunissant les conditions nécessaires pour pouvoir être utilisés par les pompiers en cas d'incendie.

Au regard de l'évolution des conditions climatiques, et de l'extension du risque incendie, il apparaît opportun de passer des conventions avec les propriétaires des plans d'eau concernés afin de faciliter les conditions d'intervention des pompiers.

Le projet de convention est à l'assemblée. Il définit entre autres :

- Les conditions dans lesquelles chaque propriétaire met à disposition du bénéficiaire un point d'eau incendie afin d'assurer la défense extérieure contre l'incendie,
- Le caractère tacite de la reconduction de la convention établie initialement pour un an,
- Les obligations des parties, la commune s'engageant en particulier à effectuer les travaux d'entretien et de signalisation de l'accès, ainsi qu'à remettre en eau le plan d'eau si cela s'avère nécessaire
- Le caractère gracieux de la convention,
- Les conditions de résiliation et de règlement des litiges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Caden

- Approuve le projet de convention,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer les conventions avec les propriétaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 7 octobre 2026.

Fait à Caden, le 6 octobre 2026

Le Maire

